

 <b>ACADÉMIE DE RENNES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	<b>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2026</b>	Fiche poste à entretien - N°1-J <b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH</b>
			<b>Poste : Enseignant Appui Resource MPA</b>
Division des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré			<b>Renseignements :</b> Tél. 02.99.25.11.02 Mail : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr
Courriel : <a href="mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr">ce.35div1aff@ac-rennes.fr</a>			

**Poste : Enseignant Appui Ressource du service départemental MPA**

Modalités de candidatures et entretien

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIPER 1-B, pour le vendredi 27 février 2026 (17h00), par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)**
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel – Entretiens prévus de mars à avril 2026. Convocation adressée sur l'adresse courriel académique**
- **Saisie des vœux dans SIAM 1er degré – (Dates prévisionnelles non connues à ce jour)**

**Textes de références :**

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance  
 Circulaire n° 2001-061 de 5/4/2001  
 Circulaire n° 2001-221 du 29/10/2001  
 Circulaire n°2006-126 du 17/8/2006  
 Circulaire MENJ - Dgesco A1-3 / MTSS DGCS du 3-7-2024

**Cadre général :**

Dans le cadre de l'accessibilité pédagogique, des élèves peuvent bénéficier d'une attribution de matériel pédagogique. La nécessité pour un élève de disposer de ce matériel est appréciée par l'équipe pluridisciplinaire de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre du plan personnalisé de scolarisation (PPS). L'intérêt d'une mise à disposition peut également être étudiée dans le cadre des PAS.

Les matériels qui peuvent être mis à disposition sont principalement des matériels informatiques tels que : ordinateurs, tablettes, mais aussi micros HF, clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques. Outre la mise à disposition, dans des délais contraints, il convient de s'assurer d'un usage facilité en classe dans le cadre de l'activité pédagogique menée par l'enseignant.

**Description de la mission**

Activité principale :

Placé sous l'autorité de l'IEN-ASH, chef du service départemental du MPA, vous contribuez à la préparation technique du matériel et à sa mise à disposition auprès des familles.

En lien avec l'IEN ASH en charge du déploiement des Pôles d'Accompagnement à la Scolarisation, vous participez à la montée en compétence des acteurs en matière d'évaluation des besoins des élèves.

Activités connexes :

Dans l'objectif de fluidifier le processus de mise à disposition du MPA auprès des familles, vous assurez une part administrative relative à la gestion du MPA, depuis la réception de la demande jusqu'à la remise à l'utilisateur ou son représentant.

Vous participez aux réunions et groupes de travail de la circonscription ASH, en tant que de besoin, notamment en vue des actions d'accompagnement de l'évaluation des besoins des élèves, hors ceux bénéficiant d'un PPS.

Ponctuellement, vous pouvez être mobilisé(e) pour des actions de personne ressource auprès des enseignants en lien avec le CPD numérique et l'IEN en charge de la mission départementale Numérique 35.

### **Compétences et connaissances mobilisables**

Vous disposez :

- d'une juste connaissance des textes officiels,
- d'une aisance technique pour équiper les matériels en logiciel
- d'une connaissance et d'une expérience des usages du numérique au service de l'accessibilité des situations d'apprentissage par les élèves et d'une curiosité pour l'enrichir,
- d'une appétence pour partager votre connaissance des usages numériques pédagogiques
- d'une compréhension du fonctionnement du système éducatif et du principe de subsidiarité ;
- d'une faculté d'adaptation à un environnement et au public concerné;
- d'une bonne capacité de communication, de médiation, d'écoute ainsi qu'une aptitude à travailler en équipe, notamment en explicitant les démarches favorisant la compréhension des situations, en construisant des références communes aux équipes auprès desquelles vous intervenez;
- d'une stricte discrétion professionnelle;
- d'une aisance rédactionnelle dans la production de comptes rendus synthétiques et précis.

### **Spécificités :**

- Avoir un intérêt pour l'innovation pédagogique et sa capitalisation
- La répartition des charges Appui technique et Personne-ressource est modulable et défini avec l'IEN ASH.
- Les horaires de service sont ceux des personnels hors face à face élève.

**Supérieur hiérarchique direct :** L'IEN ASH chef du service départemental du MPA

### **Titres requis et modalités de nomination**

- Permis B
- Délégation annuelle avec maintien du poste occupé en 2024-2025 pour le personnel affecté à titre définitif
- Nomination à titre provisoire dans les autres cas.